

hunyvers®

Communiqué de presse

Exercice de l'option de surallocation dans le cadre de l'introduction en bourse

Montant définitif de l'augmentation de capital porté à 15,6 M€

- Exercice de l'option de surallocation à hauteur de 150 502 actions nouvelles à 12€ par action soit un montant de 1,8 M€
- Mise en œuvre du contrat de liquidité

Limoges (France), le 18 mars 2022 – 19h00 – Hunyvers (le « Groupe »), spécialiste de la distribution de véhicule de loisirs, annonce aujourd'hui que dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (code ISIN FR0014007LQ2 - Mnémonique : ALHUN), CIC Market Solutions, agissant en qualité d'agent stabilisateur a exercé l'option de surallocation à hauteur de 1,8 M€ donnant lieu à l'émission de 150 502 actions nouvelles supplémentaires (sur un maximum de 172 500) au prix de l'offre, soit 12,00 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions HUNYVERS émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1 300 502 actions nouvelles, soit 33,6% du capital de la société, portant ainsi la taille de l'émission à 15,6M€. Le capital social de HUNYVERS est donc désormais composé de 3 874 102 actions. Les fonds levés supplémentaires issus de l'exercice de l'option de surallocation dotent HUNYVERS de moyens renforcés pour poursuivre sa stratégie de croissance externe et son développement digital au travers de sa plateforme Caramaps.

HUNYVERS remercie tous les investisseurs institutionnels, les actionnaires individuels et ses partenaires qui ont participé au succès de son introduction en bourse qui s'est réalisée dans un environnement difficile marqué par une forte volatilité.

Conformément à l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 concernant les conditions applicables aux programmes de rachat d'actions et aux mesures de stabilisation, CIC Market Solutions, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique qu'il a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions HUNYVERS, admises aux négociations sur Euronext Growth, comme suit :

La stabilisation a débuté le 2/03/22 et s'est achevée le 18/03/22. La dernière opération de stabilisation a été effectuée le 15/03/22. Les opérations de stabilisation ont porté sur un total de 21 998 actions et ont été réalisées dans les conditions suivantes

Date	Fourchette de prix des opérations de stabilisation	
	Prix bas (en euros)	Prix haut (en euros)
02/03/2022	12	12
07/03/2022	12	12
09/03/2022	11,90	11,95
10/03/2022	11,90	11,90

1

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

11/03/2022	11,898	11,90
15/03/2022	11,80	11,85

Répartition du capital

Après l'exercice de l'option de surallocation, la répartition du capital et des droits de vote est, à la connaissance de la société, la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Julien Tournieux	1 484 000	38,3%	2 968 000	49,5%
Delphine Bex	636 000	16,4%	1 272 000	21,2%
Sous-total Dirigeants	2 120 000	54,7%	4 240 000	70,7%
Ocean Participations	226 800	5,9%	226 800	3,8%
Nouvelle Aquitaine Co-investissement	154 800	4,0%	154 800	2,6%
Poiteau-Charentes Expansion	72 000	1,9%	72 000	1,2%
Public	1 300 502	33,6%	1 300 502	21,7%
TOTAL	3 874 102	100,0%	5 994 102	100,0%

Dans le cadre de l'Offre, 337 500 actions pour un montant total de 4,0 millions d'euros ont été allouées à Vatel Capital qui représentent 8,7% du capital et 5,6% des droits de vote après exercice de l'Option de surallocation.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions

La Société a conclu un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions, conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur, qui prend effet le 21 mars 2022.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021 -, applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée¹
- à la demande de l'émetteur pour la période qu'il précise,
- à la demande de l'animateur lorsque des informations portées à sa connaissance le mettent dans l'impossibilité de continuer à assurer ses obligations

Résiliation du contrat

- Par l'émetteur, à tout moment, sans préavis dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.

¹ Article 5 de la décision AMF susvisée, suspension du contrat de liquidité :

L'exécution du contrat de liquidité est suspendue :

- pendant la réalisation de mesures de stabilisation au sens du règlement (UE) No 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. La suspension du contrat de liquidité intervient à compter de l'admission aux négociations des titres concernés par les mesures de stabilisation jusqu'à la publication des informations mentionnées à l'article 6 paragraphe 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052 ;
- pendant une offre publique ou en période de pré-offre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque l'Émetteur est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de l'Émetteur sont visés par l'offre.

- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity provider qui lie l'animateur à Euronext Paris est résilié.

Pour la mise en œuvre du contrat conclu avec CIC Market Solutions, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 200 000 € en espèces

Le 2^{ème} acteur de la distribution de VDL en France², un pionnier digital du voyage itinérant en Europe

Créé en 2006, Hunyvers est un spécialiste du tourisme itinérant commercialisant des Véhicules De Loisirs (VDL) tels que des camping-cars, des vans ou des caravanes de plusieurs marques, neufs et d'occasion. Fort d'une croissance organique soutenue et d'une politique active d'acquisitions, Hunyvers est devenu le deuxième acteur du marché français de la distribution de VDL avec un chiffre d'affaires consolidé au 31 août 2021 de 64,5 M€ et de 91 M€ en données pro forma³ Hunyvers opère dans le centre de la France à travers un réseau de 15 concessions dont 3 dédiées au nautisme (Arcachon, Gujan-Mestras, Biscarosse). En parallèle, Hunyvers a développé Caramaps, une application dédiée au voyage itinérant qui regroupe une communauté de plus de 620 000 membres dont plus de 300 000 français.

L'activité du Groupe repose sur un modèle économique comprenant un accompagnement complet du client dont :

- ① La vente de véhicules et pièces de rechange neufs encadrée par des contrats de distribution conclus auprès de constructeurs partenaires ainsi que des services financiers associés sur lesquels le Groupe agit en tant que pur intermédiaire (financements, assurances et garanties des financements) représentant environ 65,3% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- ② La vente de véhicules d'occasion, toutes marques, tous modèles en fonction de la capacité de sourcing du Groupe représentant environ 31,5% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- ③ La vente d'un ensemble de services liés à l'après-vente avec des prestations d'entretien et de réparation de véhicules menées au sein des ateliers installés sur la quasi-totalité des sites du Groupe et au titre desquels ce dernier intervient comme réparateur agréé par les constructeurs partenaires et de la vente d'accessoires et de pièces détachées représentant environ 3,2% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- ④ Une plateforme digitale dédiée au voyage itinérant - Caramaps - disponible sous forme d'application et d'un site internet - qui fournit un ensemble de services en ligne aux voyageurs représentant environ 0,1% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021.

² Hors Groupements et à la suite des acquisitions de CLC Loisirs, Loisiréo et SLC par Trigano, sur la base des chiffres d'affaires affichés par l'étude Xerfi d'avril 2021 présentée à la section 2.2.3 du Document d'Enregistrement.

³ Le groupe a fait l'acquisition le 31 août 2021 de 100% des titres de la société Boutic Auto qui a pour activité le négoce de véhicule de loisirs. Cette dernière détient également les titres de deux sociétés d'exploitation dans la même activité, Camping-Car 42 et Camping-Car 71 ainsi que les titres de la société civile immobilière MAES (cf. section 5.7 du document d'enregistrement).

Chef de File et Teneur de Livre



Listing Sponsor



Conseil Juridique

D'hoir Beaufre Associés^{dba}
Société d'avocats

Commissaires aux comptes



Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 11 février 2022 sous le numéro 22-027, composé du document d'enregistrement approuvé le 4 février 2022 sous le numéro I. 22-006 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais auprès de Hunyvers, ainsi que sur les sites Internet de Hunyvers (www.hunyvers-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Hunyvers attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement approuvé par l'AMF et sur le chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Hunyvers.

Prochains rendez-vous

Chiffre d'affaires semestriels 2021/2022 : le 31 mars 2022 après Bourse

À PROPOS D'HUNYVERS

Créé en 2006, Hunyvers est spécialisé dans le voyage en camping-cars et dans le tourisme itinérant. À travers chacune de ses succursales, le groupe accompagne ses clients dans l'organisation de voyages nomades. Il axe son travail sur le choix de produits de qualité, un service après-vente irréprochable et une présence transversale. Afin de répondre aux demandes variées de nos clients, le groupe a développé une large gamme de produits. Le groupe détient 15 concessions et distribue plus de 45 marques.

CONTACTS

Hunyvers

Julien Toumieux,
Président-Directeur Général
Delphine Bex,
Directrice Générale Déléguée
investisseurs@hunyvers.com

NewCap

Relations Investisseurs
Emmanuel Huynh / Théo Martin
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
hunyvers@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
hunyvers@newcap.eu

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre ni une sollicitation d'intérêt du public en vue de l'acquisition ou de la souscription d'actions Hunyvers dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'actions Hunyvers aux États-Unis d'Amérique. Les actions Hunyvers ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Hunyvers n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres ni une quelconque sollicitation au Canada, en Australie ni au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, au Canada, en Australie ou au Japon.